



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 octobre 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12 Octobre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 25 Octobre 1999

**Budget Annexe Camping Municipal : participation du budget  
principal**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Madeleine CHAIGNEAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Robert LEON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Jean-Robert BEJUGE.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Patrick ARNAUD, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99527

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 1999**

**Finances Budget Comptabilité**

**Budget Annexe Camping Municipal : participation du budget  
principal**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'activité "Camping" est retracée dans un budget annexe depuis le 01.01.99.

Par délibération du 22 décembre 1998, le Conseil Municipal avait fixé le montant de la participation 1999 du budget principal au budget annexe Camping à 123.500,00 F HT.

Il est nécessaire d'ajuster cette participation en fonction des dépenses prévisionnelles réelles de ce budget connues à ce jour, afin de prendre en compte le coût :

- des travaux d'élagage et d'abattage de peupliers au Camping Municipal ;
- des amortissements après transfert de l'actif du budget principal au budget annexe.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- fixer le montant de la participation du budget principal au budget annexe du Camping à **280.000 F** pour 1999.

**LE CONSEIL ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 41 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)